

31 août 2018 -17:55

Appartient à Conseil des ministres du 31 août 2018

Déclaration nationale sur la sûreté nucléaire, la sécurité nucléaire et la radioprotection

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé la déclaration nationale sur la sûreté nucléaire, la sécurité nucléaire et la radioprotection.

Cette déclaration nationale est l'expression d'un engagement à long terme du gouvernement en faveur de la sûreté nucléaire, la sécurité nucléaire et la radioprotection. Cette déclaration répond notamment aux prescriptions en matière de sûreté de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Elle se base sur les principes généraux suivants :

- le principe de justification et la priorité à la sûreté et la sécurité nucléaires
- l'amélioration continue dans un cadre international
- une communication transparente
- la gestion sûre des déchets radioactifs
- la défense en profondeur
- la vision à long terme

La déclaration est transmise à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>